



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Direction départementale des territoires
Service Environnement

Yzeure, le 25 SEP. 2018

Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse

Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
celia.marchetti@allier.gouv.fr

ERRATUM au Compte-Rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000
« ZPS Sologne bourbonnaise » du 20 décembre 2017

Objet : COPIL Natura 2000 – ZPS Sologne Bourbonnaise

Le paragraphe suivant s'ajoute au compte rendu en date du 29 janvier 2018 :

« Suite aux récentes modifications de la structuration de certains organismes (AFB, fusion de Communautés de communes, fusion régionale...) la composition du COPIL a été réactualisée et soumise à l'avis des membres.

Le résultat du vote consultatif des membres présents est le suivant :

14 pour

0 contre

0 vote blanc

La nouvelle composition de COPIL a été acceptée à l'unanimité, le projet d'arrêté sera soumis à la signature du préfet. »

NB : Le nouvel arrêté de composition du COPIL du site ZPS Sologne Bourbonnaise a été signé et est entré en vigueur le 6 août 2018.

Célia Marchetti

Chef du Bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse